Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0096-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

MISE À JOUR DE TARIFS (ARCHIPEL BUTOR - MANOIR DES LIVRES)

N° CC_2026_0096

Séance du : mercredi 16 septembre 2026

Convocation du : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE

Représentés :
Thierry BOUVET par Carole DARCY, Guillaume MATHELIER par Joseph FAVRE, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Dominique LACHENAL par Mylène SAILLET RAPHOZ, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX par Anne VINDEVOGEL, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Jean-Marc CHEVALLEY par Coralie FERNEX

Excusés :
Maxime GACONNET, Chadia LIMAM, Isabelle VINCENT, Stéphane PASSAQUAY, Danielle COTTET

***

Dans le cadre de la présente délibération, il est proposé de procéder à plusieurs ajustements de la grille tarifaire du Manoir des livres, portant notamment sur les tarifs applicables à la boutique ainsi que sur ceux relatifs au dispositif SIEL (Soutien aux Initiatives Éducatives Locales).

Concernant les tarifs SIEL, ces évolutions résultent du fonctionnement même du dispositif porté par le Conseil départemental de la Haute-Savoie. Celui-ci définit les conditions tarifaires applicables par les établissements culturels et sportifs accueillant des collèges dans le cadre des projets SIEL.

Le financement de ces actions repose sur une participation des collèges, complétée par les financements prévus dans le cadre du dispositif, notamment par le Département. Les tarifs appliqués par le Manoir des livres doivent ainsi être adaptés afin de respecter les modalités financières définies pour ces projets.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à une actualisation de certains tarifs de la boutique du Manoir des livres afin d'adapter la grille tarifaire aux produits proposés à la vente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0096-DE

DECIDE :

D'APPROUVER les actualisations des tarifs relatifs au pass culture et à la boutique du manoir des livres.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/09/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0096-DE

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

MANOIR DES LIVRES

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2026	Tarifs à partir de 17 septembre 2026	Évolution 2026-2027	Commentaires
Tarifs Pass culture CD74	Broder son livre d'artiste 10h - Catégorie A : -300 élèves	Forfait	**132,00 €**	**132,00 €**	0,00%	Les évolutions tarifaires s'expliquent par le fonctionnement du dispositif SIEL : Il s'agit de tarifs que le conseil départemental impose aux établissements culturels, sportifs à appliquer aux collèges venant dans le cadre des projets SIEL. Il est précisé que le département finance auprès des équipements le reste à charge non pris en charge par les collèges et l'Etat (participant aussi au financement des projets SIEL).
	Broder son livre d'artiste 10h - Catégorie B: 301-500 élèves	Forfait	**264,00 €**	**198,00 €**	-25,00%	
	Dans les pas de Michel Butor 5h - Catégorie A : -300 élèves	Forfait	**50,00 €**	**50,00 €**	0,00%	
	Dans les pas de Michel Butor 5h - Catégorie B: 301-500 élèves	Forfait	**100,00 €**	**75,00 €**	-25,00%	
	Le chemin du livre 11h - Catégorie A : -300 élèves	Forfait	**146,00 €**	**146,00 €**	0,00%	
	Le chemin du livre 11h - Catégorie B: 301-500 élèves	Forfait	**292,00 €**	**219,00 €**	-25,00%	
Boutique	Stylo 4 couleurs - Centenaire	Prix de vente		**4,50 €**		
	Stylo BIC - Centenaire	Prix de vente		**2,50 €**		
	Magnet	Prix de vente		**5,00 €**		
	Badge	Prix de vente		**5,00 €**		
	Bière souvenir du Centenaire	Prix de vente		**10,00 €**		